

BILAN 2014 FFESSM CODEP 67

Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui notre bilan pour l'exercice de l'année 2014.

Je vous ai adressé le 18 janvier les éléments de ce bilan pour vous permettre d'en prendre connaissance à tête reposée et de préparer toutes vos questions pour aujourd'hui, je ne vais donc pas me lancer dans une lecture fastidieuse de l'ensemble des chiffres, mais plutôt vous apporter déjà quelques éclaircissements.

En effet si l'on prend le bilan tel quel 2014 semble être une année extraordinaire, dans un contexte économique général plus que morose, puisque le solde de cet exercice est un excédent de 20 238€.

Formidable me direz-vous, pas besoin de se serrer la ceinture nous avons un gros magot à dépenser... si seulement.

En fait cet excédent doit être regardé de plus près pour en comprendre les origines et dégager le solde positif, tout de même, que nous avons réellement à notre disposition.

Nous avons dans un premier temps, en tant que propriétaires de la Gravière du Fort, déposé des demandes de subvention exceptionnelles tant auprès du CNDS que de la Région Alsace. Ces demandes nous ont permis d'obtenir 20 379€ (16 177€ rampe handi – 4 202€ station gonflage), nous avons donc payé directement la plus grosse partie de la facture de la nouvelle rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et 1/8^{ème} des factures pour la station de gonflage.

Ces paiements ont été enregistrés dans les immobilisations et n'apparaissent pas dans le bilan comme des charges... Si l'on fait la différence entre les immobilisations des deux derniers exercices, leur montant à augmenter de **13 000€**.

Revient également cette année, et pour quelques années encore, le loyer de la Gravière du Fort que nous paie la FROG, soit 5 465€ qui est inscrit dans nos produits.

En contrepartie nous avons versés 5 465€ de remboursement du montant avancé par la FROG pour l'acquisition et l'aménagement de ladite Gravière, mais ce remboursement d'un point de vue comptable vient en déduction d'un prêt et n'apparaît pas dans les charges.

Nous avons donc deux montants qui devraient s'annuler l'un l'autre et qui en fait génèrent un solde positif que je qualifierai de fictif.

En additionnant l'augmentation des immobilisations et ce remboursement nous avons déjà un peu plus de 18 000€ de notre excédent 2014 qui ne sont malheureusement pas des liquidités disponibles...

Le reste, qui représente la part réellement disponible de notre solde positif, est en banque sur nos comptes courant et de dépôt, leur solde a, comme vous pouvez le constater sur cette image, augmenté d'un peu plus de 2 000€.

Je tiens ici à remercier les présidents des commissions qui une fois de plus ont géré leur budget avec raison et participent à la bonne santé financière du CODEP 67. Il faut cependant souligner que pour la première fois cette année la commission technique affiche un solde

négatif alors que pendant des années elle a été l'un des grands pourvoyeurs financiers de notre département.

Ceci est dû à une baisse très importante du nombre de stagiaires inscrit à nos formations et plus particulièrement à celle d'initiateur club, alors que le nombre de séances de formation et donc de locations de salles lui ne baisse pas qu'il y ait 3 personnes ou 30 dans la salle.

Je voudrai enfin vous parler du désengagement du Conseil Général dans l'aide financière aux associations sportives.

Si nous avons encore touché 3 200€ en 2014, sur cette somme 1 280€ représente le reliquat de la subvention que nous aurions du toucher en 2013 et pour cette année nous venons de toucher le même reliquat et ce sera la seule aide versée.

Je vous parlerai dans quelques instants des décisions que nous sommes amenés à prendre face à ce désengagement et que nous vous soumettons dans le cadre de notre budget prévisionnel.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.